



Puis-je racheter des trimestres à prix réduit au titre de mes années d'études ?

 15/04/2024

Oui, le dispositif de rachat de trimestres à prix réduit pour vos années d'études peut vous être accordé si vous remplissez les conditions nécessaires. Oui, le dispositif de rachat de trimestres à prix réduit pour vos années d'études peut vous être accordé si vous remplissez les conditions nécessaires.

Rachat de trimestres à prix réduit : quelles conditions ?

La réduction du coût de [rachat de trimestre](#) vous est possible sous réserve que vous ayez terminé vos études depuis **moins de 10 ans**. La demande doit être présentée au plus tard le 31 décembre de la 10e année civile, et ce, quel que soit votre régime de retraite. Vous devez y joindre la copie votre diplôme ou votre justificatif d'admission à une grande école ou à une classe du 2nd degré préparatoire à une grande école.

Combien de trimestres à prix réduit puis-je racheter ?

Vous pouvez profiter de cet avantage financier dans la limite de 4 trimestres rachetés. La réduction applicable sur le prix de rachat s'élève à :

- 670 € par trimestre pour augmenter le taux de calcul (50 % maximum) de la retraite ;
- 1 000 € par trimestre pour augmenter le taux et la durée d'assurance (le nombre de trimestres validés).

Ce rachat, quel que soit le nombre de trimestres, peut être échelonné sur 1, 3 ou 5 ans.

Vous avez obtenu votre diplôme en 2015, à l'âge de 25 ans. En 2022, à l'âge de 32 ans, vous souhaitez acheter 3 trimestres au titre de vos années d'études supérieures. Cela fait 7 ans que vous travaillez dans le secteur privé et vous avez un revenu annuel d'activité supérieur à 46 368 € €. (le plafond annuel de la Sécurité sociale en 2024).

Selon [le barème 2022 du versement pour la retraite](#) dans votre situation, le prix d'un trimestre est de 3 160 €. Si vous choisissez l'option de rachat avec taux et durée d'assurance, la réduction de 1 000 € par trimestre racheté s'applique.

Le rachat à prix réduit vous coûtera : $9\,480 (3\,160 \times 3) - 3\,000 (1\,000 \times 3) = 6\,480 \text{ €}$

Le rachat de trimestres est-il réservé aux jeunes actifs ?

Non, le rachat de trimestres à prix réduit concerne aussi :

- les apprentis qui ont effectué une période d'**apprentissage** entre le 1er juillet 1972 et le 31 décembre 2013 ;
- les assistants maternels qui ont exercé leur métier entre le 1er janvier 1975 et le 31 décembre 1990.

Ils peuvent racheter les trimestres manquants pour les années où ils n'ont pas atteint le maximum de 4 trimestres, dans la limite de 12 trimestres au total. Les apprentis bénéficient du tarif préférentiel sur 4 trimestres uniquement. Contrairement aux années d'études, il n'y a pas de délai pour bénéficier du tarif préférentiel.